



ARRETE
3-2026-062

Portant permis de pose de compteur et branchement aux réseaux EDF
Chemin des Lilas / Rue du Fournil

Le Maire de la commune de Cercoux

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu la demande de la société Bouygues E&S Charente, sise 7 rue Ray, 69134 Dardilly, représentée par Mme Priska CERISIER en date du 08 juillet 2026 concernant une pose de compteur et un branchement EDF qui nécessite la réalisation de tranchées, fonçage au 2 bis chemin des Lilas / rue du Fournil
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant la durée des travaux ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 30 juillet 2026 au 08 août 2026 inclus, la société Bouygues E&S Charente est autorisée à poser un compteur et réaliser le branchement aux réseaux EDF sur une tranchée de 17 mètres.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la société Bouygues E&S Charente et sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

ARTICLE 3 : La société Bouygues E&S Charente occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : M. le Maire, M. le commandant de Gendarmerie et M. le responsable des services techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Cercoux, le 16 juillet 2026
Le Maire,
Benoit DANGUY



Ampliation du présent arrêté est notifiée :

- aux Services techniques
- à la gendarmerie